

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Service Petites Villes de Demain
Dossier suivi par Agathe SCORPOLINI-BURGER
06.03.88.21.56
Courriel : projet.pvd@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/PVD/ME

DÉCISION N° 2023-10/142

CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE - RÉDACTION D'UN CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

VU la délibération n° 2023-09/68 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 portant sur la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du centre ancien de Valréas, reçue en Préfecture de Vaucluse le 11 octobre 2023 qui prévoit la rédaction d'un cahier de prescriptions architecturales et patrimoniales pour guider les réhabilitations des biens du centre-ville ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de revitaliser le centre ancien de la Commune en s'inscrivant dans le programme « Petites Villes de Demain » et notamment d'inciter à la réhabilitation de l'habitat du centre ancien en soutenant les réhabilitations respectueuses du patrimoine ;

CONSIDÉRANT que la Commune est maître d'ouvrage de ce projet en apportant un soutien technique et financier ;

CONSIDÉRANT que l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse sise Immeuble le Ronsard - 631 chemin des Meinajariès à AVIGNON (84140) a fait une proposition intéressante d'accompagnement dans l'élaboration d'un diagnostic et d'un cahier de recommandations architecturales ;

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2023

Application agréée E-legalite.com

DÉCIDE

Article 1^{er} : La mission d'accompagnement du maître d'ouvrage dans le cadre du projet de diagnostic et de l'élaboration d'un cahier de prescriptions architecturales et patrimoniales est confiée à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vaucluse, sise immeuble le Ronsard – 631 chemin des Meinajariés à Avignon (84140) pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission (5 mois à compter du règlement de l'acompte) ;

Article 2 : Tout document afférent à ce dossier, notamment la convention, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 3 : La dépense, qui s'élève à un montant total de 5 400 €, sera imputée à l'article 617 du budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, la Responsable du pôle Culture, Evénements et Vie Associative, en charge du programme « Petites Villes de Demain », la cheffe de projet Petites Villes de Demain et le Comptable public responsable de la Trésorerie de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 24 octobre 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu : 24 OCT. 2023
De la transmission en Préfecture, le
De la publication sur le site internet de la Ville, le 24 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2023
Application agréée E-legalite.com